



## Destitution de la présidente

Par **Sweeney50**, le **23/08/2015** à **19:44**

Bonjour

Trésorière d'un comité des fêtes je viens de M apercevoir que la présidente du comité des fêtes avait démissionné 4 semaines auparavant en temps que vice président et elle s'est fait élire présidente du même comité avait-elle le droit comment pouvons-nous la destituer  
Merci de votre aide

Par **moisse**, le **24/08/2015** à **08:50**

Bonjour,

Tout est dans les statuts de l'association.

Depuis la nomination, l'élection le cas échéant, bref la désignation jusqu'à la révocation.